

L'HISTOIRE DE L'AGRÈMENT DE LA FMV



Le Dr Raymond Roy raconte le deuxième volet du parcours sinueux de celui-ci ...

L'agrément (Accreditation en anglais) par l'AVMA (American Veterinary Medical Association) a toujours représenté un défi de taille pour la Faculté.

Second d'une première partie publiée à l'été 2016 (Bulletin de l'APREs : 6(3) juin 2016), cet article analyse les circonstances qui permirent à l'enseignement vétérinaire québécois d'être reconnu et agréé par l'American Veterinary Medical Association (AVMA) pour la première fois en 1920 ¹.

L'École de médecine comparée et de science vétérinaire a contribué largement à l'obtention de cette renommée grâce à des améliorations majeures qui se sont réalisées à partir de 1895, et ce, jusqu'en 1918. Ces améliorations comprennent, en particulier, la réorganisation de l'enseignement, le déménagement de l'École dans l'édifice de l'Université Laval à Montréal et, par la suite, son installation dans de nouveaux locaux construits spécifiquement pour elle.

Le 21 décembre 1895, l'École de médecine comparée et de science vétérinaire devint une corporation, ce qui sanctionnait la fusion de 1893 des trois écoles vétérinaires existantes, soit l'École vétérinaire française de Montréal de Victor Théodule Daubigny, l'École vétérinaire de Montréal d'Orphir Bruneau et l'École vétérinaire de Québec de Joseph-Alphonse Couture.

Il était prévu qu'elle devait être rattachée à l'Université Laval à Montréal à titre d'école agrégée. L'École fusionnée était dirigée par un conseil d'administration, composé majoritairement de vétérinaires. Elle était placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture du Québec qui lui octroyait des subventions.



La nouvelle École était située dans les locaux de l'Université Laval au 185 de la rue Saint-Denis, à Montréal. Elle disposait d'un plus grand nombre de professeurs, de laboratoires spécialisés, d'une bibliothèque, de salles de classe mieux équipées et d'un musée d'anatomie. L'enseignement clinique était donné dans l'ancien hôpital de Victor Théodule Daubigny, sur la rue Craig, au 378-380.

¹ Les documents et les photos proviennent des archives de l'Université de Montréal (Fonds E 57) et de la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois.

Le décès de V. T. Daubigny est survenu le 11 décembre 1908. Il pouvait être très fier de ce qu'il avait accompli pour la profession vétérinaire. Celle-ci pouvait, dorénavant, se comparer aux autres professions. Son avenir était assuré. Lorsque son fils, François Théodule Daubigny, devint directeur le 14 janvier 1909, celui-ci commença un long processus de révision des cours. De plus, il créa de nouvelles chaires, dont celles de maladie contagieuse, d'inspection des viandes, d'inspection du lait, de chimie alimentaire, de parasitologie et de zootechnie.

Les années de 1908 à 1914 furent très prospères : le nombre d'inscriptions atteignit 63 étudiants dans les meilleures années. Toutefois, après 1914, date qui coïncide avec le début de la Première Guerre mondiale, le nombre d'élèves chuta, pour ne reprendre qu'après la fin de la guerre en 1918.

Cette augmentation du nombre d'élèves pouvait s'expliquer, entre autres, par des modifications apportées au programme de formation. Le nombre d'années d'études passa de 3 à 4 ans, et le nombre de mois par année, de 6 à 8. Ces changements eurent pour conséquence d'augmenter le nombre de cours et de professeurs et, bien entendu, d'améliorer les finances de l'institution. Il s'ensuivit que l'École de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal se retrouvait, en 1918, sur le même pied d'égalité que les autres écoles vétérinaires existantes en Amérique, du point de vue de la durée des études, comme celle de New York.

Entre 1911 et 1918, le développement des infrastructures est spectaculaire. Il a eu comme point de départ une lettre du ministère de l'Agriculture, datée du 4 février 1911. Celui-ci s'interrogeait sur l'organisation et la qualité de l'enseignement pratique. Il s'ensuivit que, le 30 mars 1911, le secrétaire du ministère de l'Agriculture envoya une lettre à la direction de l'École, dans laquelle il demandait à celle-ci qu'une réforme de l'enseignement ait lieu. Il mentionnait également que les bâtiments et les laboratoires situés dans l'édifice de l'Université Laval sur la rue Saint-Denis n'étaient pas adéquats. De plus, il notait que les installations de la clinique de la rue Craig ne convenaient plus aux besoins de l'enseignement clinique et que l'encadrement des étudiants y faisait défaut. Peu après, dans une autre lettre, le ministre annonçait sa visite à Montréal pour discuter de la question avec la direction de l'Université.

C'est à la suite de cette rencontre qu'un nouvel édifice fut construit sur la rue De Montigny pour l'enseignement. Il fut terminé en octobre 1913 et inauguré en 1914. Cet édifice abritait le

Collège de chirurgie dentaire de Montréal et l'École de médecine comparée et de science vétérinaire de l'Université Laval à Montréal. La visite du ministre semblait avoir porté des fruits. Toutefois, la clinique demeurait sur la rue Craig.



SOURCE: UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - DIVISION DES ARCHIVES

D0037/11P/03229

L'extrait du rapport des inspecteurs du conseil d'Agriculture de la province de Québec de 1914 décrit la visite du nouvel édifice. Le 16 juillet 1914, les commissaires Hormidas Pilon, vétérinaire et député de Vaudreuil, Joseph Lafontaine, Robert Skillen et J. S. Messier ont visité les nouveaux locaux de l'École de médecine comparée et de science vétérinaire. Ils étaient accompagnés du chanoine Dauth, vice-recteur, de F. T. Daubigny, directeur, et d'A. Dauth, administrateur-trésorier de l'École, ainsi que de nombreux professeurs.

Le rapport indique en ces termes ce que les inspecteurs ont observé :

« Cette école est maintenant installée dans une nouvelle bâtisse très moderne, construite au coin des rues De Montigny et Saint-Hubert à Montréal. Les salles destinées aux cours sont très spacieuses. On y voit des salles pour les cours de chimie, de bactériologie, d'histologie, d'analyse du lait, d'examen des viandes et de chimie alimentaire avec des laboratoires bien outillés. Une salle est réservée au musée qui contient une très intéressante collection de pièces pathologiques et une autre salle renferme la bibliothèque qui a actuellement quelques centaines de volumes. Cette bibliothèque est à la disposition des professeurs et des élèves. Dans les salles de l'École, on voit aussi une lanterne à projection qui sert aux professeurs pour leurs cours. »

« Dans les salles des cours, nous avons admiré l'installation qui ne laisse rien à désirer et qui permet à chaque élève de travailler à son pupitre sans être dérangé par son voisin. Chaque élève a devant lui ou dans son pupitre tout l'outillage voulu pour son travail. Toutes ces salles sont très bien éclairées et d'une propreté impeccable. »

« Pour l'enseignement clinique, les élèves vont à l'infirmerie vétérinaire, dirigée par M. Du Jardin, rue Craig. »

Le rapport fait aussi état du criant besoin d'avoir un hôpital à proximité de l'École :

« Cette institution est urgente (l'hôpital) afin de compléter leur œuvre et donner un enseignement clinique suivi aux élèves. Les revenus qu'ils ont à leur disposition ne sont pas suffisants pour engager à cette dépense, mais ils comptent beaucoup sur l'aide que pourra leur donner le gouvernement. »

À la lecture de ce rapport, le directeur, François Théodule Daubigny, était heureux de prendre connaissance des conclusions qui y étaient faites. Le 25 janvier 1915, il envoya au ministre de l'Agriculture, l'honorable J. E. Caron, une lettre. Il insistait auprès de celui-ci pour que se concrétise la principale recommandation du rapport, soit celle de construire un nouvel hôpital à proximité de l'École. L'hôpital actuel était vétuste et était le même que celui qui fut fondé par Victor Théodule Daubigny, son père, il y avait de cela trente ans (1885).

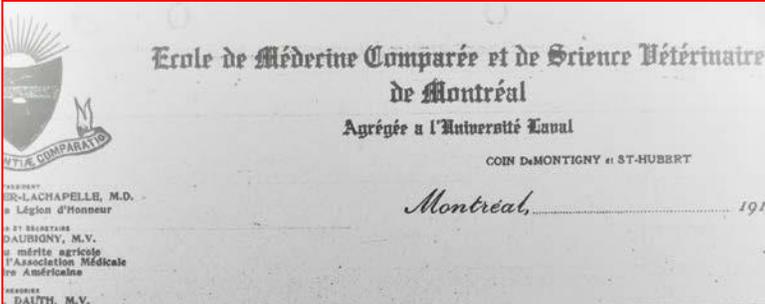
De plus, dans cette lettre, il rappelait au ministre que, lors du 1^{er} Congrès des médecins vétérinaires de la province de Québec, tenu les 20 et 21 janvier 1915, « les 220 membres du congrès [avaient] admiré les installations de [la] nouvelle école, mais [avaient] été frappés, par contre, de l'état de vétusté, de l'hygiène défectueuse et de l'insuffisance de [l'] hôpital où se [donnait] l'enseignement clinique ».

Une résolution adoptée par les congressistes mentionnait, entre autres, qu'« il [était] on

ne peut plus essentiel qu'un hôpital vétérinaire équipé convenablement soit mis à la disposition des élèves pour y étudier d'une façon pratique les maladies et le traitement des animaux». Ils espéraient qu'enfin le gouvernement provincial soit amené à aider généreusement l'Université Laval pour ce qui est de la construction de cet hôpital.

Il notait également «que [les] élèves [étaient] moins favorisés que ceux de l'École de Toronto, qui [recevaient] l'enseignement clinique dans l'hôpital construit par le gouvernement d'Ontario».

Cette lettre se terminait par un argument cher au ministre que, «[s'ils avaient] un hôpital moderne pour l'enseignement pratique, comme Toronto [ils étaient] sûrs que le nombre de [leurs] élèves augmenterait, ce qui donnerait droit à une plus grande part de la subvention fédérale».



Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal
Agréée à l'Université Laval
COEN De MONTIGNY et ST-HUBERT
Montréal, 1917

ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES
entre l'École Vétérinaire de Toronto et l'École Vétérinaire de Laval à Montréal.

L'École Vétérinaire de Toronto reçoit:	
A.- De l'Université de Toronto	\$ 35,000.00
B.- Du gouvernement provincial	31,978.88
C.- Du gouvernement fédéral	15,607.85
D.- Des élèves - 231 à \$85.00	<u>19,635.00</u>
Total:	\$ 102,221.73
L'École Vétérinaire Laval reçoit:	
A. - De l'Université Laval	\$ 10,000.00
B. - Du gouvernement provincial	3,500.00
C. - Du gouvernement fédéral	4,392.15
D. - Des élèves - 52 à \$42.50	<u>2,210.00</u>
Total:	\$20,102.15
Surplus reçu par Toronto	\$82,119.58

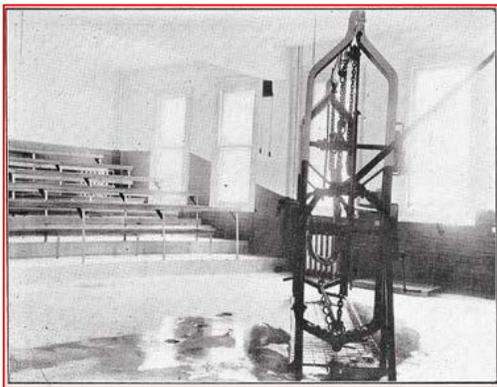
Le tableau ci-contre, annexé à la lettre, compare les revenus des deux Écoles vétérinaires canadiennes en 1914, soit l'Ontario Veterinary College et l'École de médecine comparée et de science vétérinaire de l'Université Laval à Montréal.

Finalement fut créé l'hôpital tant attendu. Le ministre de l'Agriculture vint à la rescousse de l'École de médecine comparée et de science vétérinaire en lui octroyant, le 18 juin 1917, une subvention de 35 000 \$ afin d'entreprendre la construction d'un hôpital moderne et de grande dimension, somme qui fut déboursée sur 5 ans.

En juin 1917, l'École acheta sur la rue Saint-Hubert un terrain de 57 pieds de largeur par 65 pieds de profondeur, qui était contigu à la propriété de l'École, et ce, « pour le prix de treize mille piastres ». Le même mois, le conseil de l'École signa un contrat avec F. Dufresne pour la construction d'un hôpital vétérinaire en tenant compte des plans adoptés par l'École;

«les frais de construction ne [devaient] pas excéder la somme de quarante-trois mille piastres et [...] ledit entrepreneur [recevait] dix pour cent de commission pour ses frais».

Puis, en octobre 1918, l'on inaugurerait le nouvel hôpital en présence du premier ministre et de nombreux dignitaires.



En 1920, l'École était agrégée à l'Université de Montréal, et elle devint l'une des facultés de l'université nouvellement créée. Elle s'appelait dorénavant École de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Dans le rapport annuel 1920-1921 de l'École adressé au ministre de l'Agriculture, le directeur, François Théodule Daubigny, annonçait fièrement la grande nouvelle : l'École était agréée par l'AVMA :

« [...] la reconnaissance de notre École par l'Association Vétérinaire des États-Unis [AVMA] comme une école de première classe : reconnaissance décernée après une minutieuse enquête, faite par Messieurs le Dr Casius Way, président de l'AVMA Educational Committee et par le Dr Bergman, professeur à Ames, Iowa, secrétaire du même comité; ces messieurs ont tenu une séance d'une journée, le 28 juillet 1920, après sérieuse considération leur rapport à la commission de l'American Veterinary Medical Association nous a été des plus favorable. »

Il poursuit ainsi : « Ce rapport nous place comme École de 1^{re} classe, ce qui fait de notre école l'équivalente des Écoles supérieures des États-Unis, et en plus permet aux gradués [diplômés] de notre école d'obtenir une licence leur permettant de pratiquer dans tous les États sans être obligés de suivre de cours supplémentaires dans une

des écoles reconnues des États-Unis.»

Il terminait son propos par une phrase qui ne cesse de résonner jusqu'à nos jours, et qui se veut un leitmotiv :

«C'est un grand pas vers le progrès, il nous reste maintenant à conserver ce titre en permanence.»

L'école fondée par Victor Théodule Daubigny en 1886 atteignait ainsi un niveau de développement comparable à celui des meilleures écoles d'enseignement vétérinaire du continent. Le directeur, François Théodule Daubigny, témoigna sa joie et sa reconnaissance envers l'American Veterinary Medical Association, dans le cadre de son 60^e Congrès annuel, tenu à Montréal du 27 au 31 août 1923. Il y donna une conférence qui fut par la suite publiée dans le JAVMA. Il en profita pour relater l'histoire de l'enseignement vétérinaire, depuis la fondation de la première école à Montréal, en 1866, jusqu'au moment où l'École de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal fut agréée par l'AVMA.

Cet heureux dénouement était le fruit de dizaines d'années consacrées à reconstruire l'École et à améliorer son programme d'enseignement pour le rendre comparable à celui des autres institutions agréées par l'AVMA. Le développement des infrastructures de l'École, dont un hôpital tout neuf qui remplaça celui de la rue Craig, un programme de 4 ans d'études adopté durant cette période, de même que le statut d'école de l'Université de Montréal qui était nouvellement créée, ont contribué largement à faire en sorte que l'École devienne agréée.

Malheureusement, les années qui suivirent furent caractérisées par une crise, celle du déclin de l'enseignement vétérinaire nord-américain, qui atteignit un maximum en 1928. La disparition du cheval comme moyen de transport dans villes et les villages avait de toute évidence contribué à créer cette crise. Les cliniques des écoles vétérinaires, largement vouées aux soins des chevaux, avaient subi des baisses considérables de revenus. De plus survint une chute des inscriptions dans les écoles qui occasionna une baisse des revenus provenant de frais de scolarité et des subventions de l'État qui étaient accordées en fonction du nombre d'étudiants.

Cette crise frappa de plein fouet l'École de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, comme aux États-Unis, les pertes monétaires qui accompagnèrent la baisse substantielle d'inscriptions et de revenus tirés de la pratique vétérinaire de l'hôpital de l'École firent en sorte que la direction de l'Université de Montréal décida précipitamment d'abandonner celle-ci aux Pères trappistes, qui dirigeaient alors l'Institut agricole d'Oka.

La première inspection par l'AVMA de l'École vétérinaire d'Oka, qui était maintenant affiliée, et non pas agréée, à l'Université de Montréal, eut lieu le 1^{er} février 1930, soit dix-huit mois après le déménagement de l'École, de Montréal à Oka, à l'été 1928. Ce nouveau statut faisait en sorte qu'elle n'était plus dépendante de l'Université pour son financement, dorénavant elle relevait de l'Institut agricole d'Oka et des Pères trappistes.

Cette inspection a été faite par le docteur A. A. Étienne à titre de représentant de la direction de l'AVMA, organisme dont il avait été vice-président à deux reprises et aussi en tant que président du Collège des médecins vétérinaires du Québec. Elle avait pour but de constater l'état des installations d'Oka après le déménagement. Dans sa lettre du 13 février 1930, adressée au R. P. Léopold, maintenant directeur de l'École, le docteur A. A. Étienne résumait de la façon suivante les résultats de son inspection :

«Permettez-moi de vous dire qu'à ma grande surprise, au point de vue du matériel enseignant, il n'y a eu aucune amélioration. J'ai trouvé les salles de cours dans un état pitoyable (malpropre, en mauvais ordre, etc.) même condition dans le laboratoire, aucune salle de chirurgie (la table d'opération n'a pas encore été montée), aucune clinique canine ou féline, etc.». **Il conclut que** «dans les conditions présentes il m'est tout à fait impossible de faire un rapport favorable».

Le déménagement de l'École de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal à Oka, qui devait raviver l'enseignement vétérinaire québécois, n'a pas eu lieu. Tout est à reconstruire.

Que s'est-il passé pour que l'École se retrouve dans un tel état ?
Sur quelles bases, la décision de déménager à Oka fut-elle prise ?